



Absences justifiées

La fréquentation des cours interentreprises est obligatoire dans chaque cas (Loi sur la formation professionnelle, article 23, 3^{ème} alinéa); cela vaut particulièrement aussi lorsque vous devez participer, dans le cadre d'une journée CI, à des cours de l'école professionnelle. **Dans ce cas, le CI a la priorité.** Les absences ne peuvent donc être autorisées que dans des situations particulières telles que maladie, accident ou décès dans la famille. Si vous avez un empêchement pour l'une de ces raisons, vous devez en faire part aussi tôt que possible et en apporter la preuve écrite sans y être invité/e (confirmation par la représentation légale/l'employeur, certificat médical etc., par courriel (e-mail), à la A + P DO IT YOURSELF, adresse ci-dessus).

Absences injustifiées

Il y a absence injustifiée lorsque l'apprenti/e omet d'assister à un cours sans en avoir fait part au préalable (voir mode de procéder en cas d'absence). Les absences injustifiées peuvent se solder par une appréciation de vos prestations de 0 point pour la journée correspondante. Ce qui se répercuterait directement sur votre note de la procédure de qualification.

Rattrapage de journées de cours

Les cours manqués peuvent être rattrapés sur entente avec l'**A+P DO IT YOURSELF** dans une autre classe. Plus tôt vous annoncez votre absence, plus grande est votre chance de pouvoir rattraper la journée de cours manquée durant la même année civile.

Mode de procéder en cas d'absence

Au cas où vous seriez empêché/e d'assister à un cours CI pour l'une des raisons susmentionnées, votre démarche doit être la suivante:

Jusqu'à 1 jour avant la journée de cours	La journée du cours jusqu'à 08h15 au plus tard
Téléphoner à: A+P DO IT YOURSELF Tél.: 044 240 41 43 Mail : diy@lernbar.ch et le même jour téléphoner à votre entreprise formatrice	Téléphoner à: votre formateur (numéro de téléphone sous Informations dans votre salle de cours Moodle) et le même jour 1. téléphoner à votre entreprise formatrice 2. téléphoner à l'A+P (Date de rattrapage)